

## Le mot du président

### Le milieu des affaires et le secteur culturel, un dialogue mutuellement bénéfique

On a trop souvent tendance, au Québec, à opposer milieu des affaires et milieu culturel. Cela arrive parfois lorsque, par exemple, certains artistes connus et aimés du grand public n'hésitent pas à prendre position publiquement dans les débats portant sur de grands projets de développement économique (généralement pour les critiquer, voire les combattre).

Pourtant, les individus qui font partie de l'un ou de l'autre de ces secteurs (ou des deux) ne vivent pas sur des planètes différentes et ne s'expriment pas dans des langages mutuellement incompréhensibles. Bien au contraire, on constate souvent qu'ils partagent des traits de personnalité similaires et des valeurs communes, que l'on pense, notamment, au dynamisme, à la créativité, à l'ouverture, à la passion ou même au dépassement de soi et à la rigueur au travail.

C'est pourquoi nous sommes d'avis que, même si on observe de plus en plus de rapprochements en ce sens depuis les dernières années, des efforts sont encore nécessaires pour resserrer le dialogue et la collaboration entre le milieu des affaires et le secteur culturel. C'est toute la société québécoise qui y gagnerait à plus long terme.

D'une part, les entreprises, en appuyant encore davantage la culture et les arts, sous forme de philanthropie, par exemple, joueraient encore mieux leur rôle de bonnes entreprises citoyennes et contribueraient de façon encore plus significative au développement de la société québécoise.



Yves-Thomas Dorval,  
président du Conseil du  
patronat du Québec

D'autre part, le milieu culturel serait davantage exposé à la réalité du milieu des affaires et serait mieux placé pour comprendre les retombées positives des entreprises qui prennent des risques et réinvestissent une partie de leurs profits au sein de la communauté, que ce soit par des contributions fiscales ou des dons qui profiteraient directement à la production artistique et culturelle.

Un groupe de travail sur la philanthropie culturelle, mis sur pied en 2013 par le ministre de la Culture et des Communications, M. Maka Kotto, a souligné d'ailleurs dans son rapport que le Québec accusait un retard en matière de philanthropie culturelle par rapport au reste du Canada et de l'Amérique du Nord.

C'est dans cet esprit que le Conseil du patronat a accepté de parrainer fièrement l'événement-bénéfice de DUCEPPE en 2014. Par notre appui, nous souhaitons vivement aider cette institution, présente dans la vie culturelle québécoise depuis 40 ans, à resserrer ses liens avec le milieu des affaires. Nous invitons évidemment nos membres à en faire de même. ■

*Pour en savoir plus sur l'événement et sur la Compagnie Jean Duceppe, visitez le site du Conseil du patronat.*



#### INVITATION — Déjeuner-conférence en compagnie de Denis Coderre et d'Éric Forest dans le cadre de l'assemblée générale 2014 du Conseil du patronat

À l'occasion de l'assemblée générale annuelle de ses membres, le Conseil du patronat tiendra **le mardi 8 avril prochain** un déjeuner-conférence en compagnie du **maire de Montréal, M. Denis Coderre**, et du **maire de Rimouski et président de l'Union des municipalités du Québec, M. Éric Forest**. Ils profiteront de cette tribune pour venir discuter des enjeux liés au développement économique du Québec du point de vue des municipalités. Les détails seront disponibles sous peu sur le site web du Conseil du patronat.

**Réservez cette date sans tarder à votre agenda!**



## Budget du Québec 2014-2015

### Une réflexion en profondeur sur l'étendue et la forme de l'intervention de l'État s'impose

À l'occasion d'une rencontre, le 16 janvier dernier, avec le ministre des Finances et de l'Économie, M. Nicolas Marceau, dans le cadre des consultations prébudgétaires 2014-2015, le Conseil du patronat a lancé un appel à la population et à l'ensemble des élus — toutes formations politiques confondues — quant à l'urgence d'entreprendre un exercice en profondeur sur l'étendue et la forme de l'intervention de l'État québécois.

« Le gouvernement du Québec a déployé des efforts pour contrôler la croissance des dépenses publiques, et il doit impérativement poursuivre cet objectif dans les prochaines années. Nous devons nous rendre à l'évidence toutefois : les finances publiques se butent à plusieurs obstacles de taille, notamment le caractère plus généreux qu'ailleurs de nos programmes sociaux, une faible croissance économique et des perspectives démographiques défavorables, dans un contexte où le niveau de la fiscalité a dépassé les limites. L'annonce du report de deux ans de l'atteinte de l'équilibre budgétaire, il y a quelques semaines, constitue en ce sens un très mauvais signal », a déclaré le président du Conseil du patronat, M. Yves-Thomas Dorval.

« Il semble clair désormais que tout effort budgétaire — tant du côté des dépenses que des revenus — pour produire des résultats concrets et durables doit s'inscrire dans le cadre d'une réflexion plus fondamentale et à long terme, qui devra nécessairement mener à une révision substantielle du rôle et de la capacité d'intervention de l'État. Seules des finances publiques plus saines éviteront d'hypothéquer la qualité de vie des générations futures et permettront de maintenir une fiscalité globale concurrentielle et de favoriser ainsi notre prospérité collective », a ajouté M. Dorval.

Selon le Conseil du patronat, le gouvernement du Québec doit agir de façon proactive sur deux fronts. D'une part, il doit mettre en place des conditions plus favorables pour encourager l'investissement et favoriser la création et le maintien d'emplois de qualité, et ce, afin de générer de nouveaux revenus fiscaux dans les coffres de l'État. Un environnement d'affaires plus concurrentiel pour les entreprises — par exemple, en matière de réglementation, de taxes

sur la masse salariale, de disponibilité de la main-d'œuvre, d'infrastructures ou, encore, d'exploitation responsable des ressources naturelles — est par le fait même plus propice à la création de richesse.

D'autre part, le gouvernement a la responsabilité de moduler les nombreux programmes et services offerts aux citoyens et leur coût en fonction de notre capacité collective de payer. Selon le Conseil du patronat, il n'existe pas de solution magique à cet effet : le gouvernement se doit de faire un travail méticuleux pour comparer chacun de ses programmes sociaux, de même que ses structures administratives et de gouvernance, à ce qui existe ailleurs au Canada. De l'avis du Conseil, aussi longtemps que la richesse collective des Québécois sera inférieure à la moyenne canadienne, nos programmes sociaux ne pourront pas être plus généreux qu'ailleurs et devraient être ramenés à la moyenne.



À ce titre, le Conseil du patronat réitère la proposition qu'il défend depuis 2009 quant à l'instauration d'un cran d'arrêt sur toute nouvelle dépense publique qui ne serait pas compensée par une réduction équivalente dans des programmes existants. L'organisme plaide également en faveur d'une révision de l'ensemble des programmes gouvernementaux, notamment pour en

évaluer l'efficacité et faire le ménage qui s'impose dans les différents programmes d'aide aux particuliers, aux entreprises et aux régions.

« Au-delà des choix faits à court terme par le gouvernement pour générer de nouveaux revenus et contrôler la croissance des dépenses publiques, la prospérité du Québec, qu'on le veuille ou non, dépendra également de la possibilité de procéder à des changements de culture et de perception des Québécois en ce qui touche l'importance de la création de la richesse et de la croissance économique générées par le secteur privé. Sans cette croissance, il deviendra impossible de maintenir ou d'améliorer divers programmes essentiels au niveau et à la qualité de vie des citoyens, notamment en éducation et en santé. Des efforts de communication significatifs en ce sens sont donc nécessaires dans l'avenir », de conclure M. Dorval. ■

## Régimes de retraite

### Le Conseil du patronat participe au premier forum de travail sur les RRPD dans le secteur privé

Le 24 janvier dernier, le Conseil du patronat participait, à Montréal, au premier forum de travail paritaire visant à identifier des pistes de solution pour restructurer les régimes de retraite à prestations déterminées (RRPD) dans le secteur privé.

Le forum était présidé par M. Fernand Matteau, président du Comité consultatif du travail et de la main-d'œuvre, et coprésidé par M<sup>me</sup> Manuelle Oudar, sous-ministre au ministère du Travail, et M. Denys Jean, président-directeur général de la Régie des rentes du Québec. Les principaux représentants patronaux et syndicaux du Québec siégeaient à la table de discussion, tout comme la ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, M<sup>me</sup> Agnès Maltais.

Rappelons que ce lieu d'échanges avait été l'une des mesures annoncées en décembre dernier, à l'occasion du dévoilement, par la ministre, du plan d'action gouvernemental sur les régimes de retraite. Ce forum, combiné à des tables similaires pour les secteurs municipal et universitaire, visait à discuter des ajustements nécessaires au financement des différents types de RRPD et des balises qui guideront les négociations et le règlement éventuel des différends.

Les pourparlers ont été lancés sur la base des quatre orientations définies par la ministre, soit l'équité

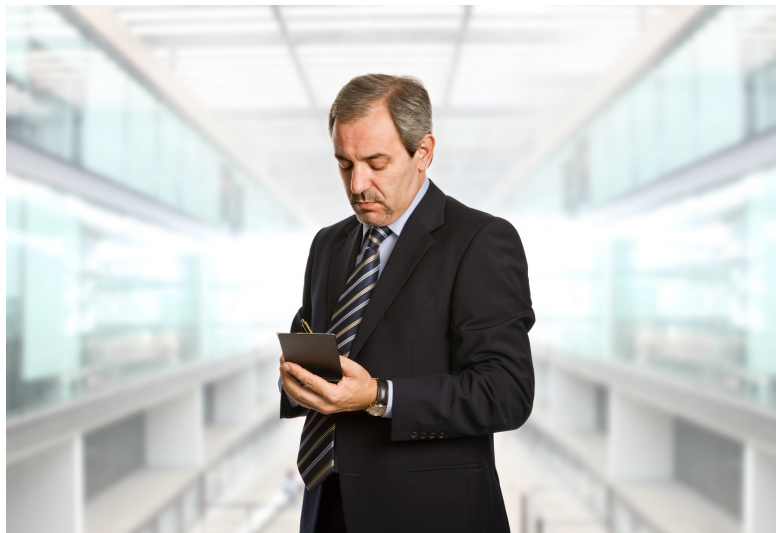
intergénérationnelle, la capacité de payer des contribuables, la protection des rentes des retraités et le principe de la vérité des coûts.

À la suite du forum, une période de négociation a été entreprise et durera au maximum six mois et si les représentants des employeurs et des travailleurs n'arrivent pas à une entente, le processus prévoit l'application d'un mécanisme de règlement de différend en deux temps : d'abord, la nomination d'un conciliateur, sous la responsabilité du ministère du Travail, pour une période de six mois et, ensuite, si nécessaire, l'intervention de la Commission des relations du travail, qui rendra une décision.

Rappelons que la ministre prévoit déposer cette année

deux projets de loi sur les régimes de retraite. Le premier devrait être adopté rapidement au cours des prochains mois et permettra la mise en place du processus de restructuration.

Le second, déposé à l'automne, établira les nouvelles règles de financement déterminées par les trois forums et inclura les recommandations plus techniques du rapport du comité d'experts présidé par M. D'Amours qui ont fait l'objet d'un consensus en commission parlementaire. ■



**SUNDERLAND**  
de **Clément Koch**  
mise en scène et adaptation de **Serge Postigo**  
**DU 19 FÉVRIER**  
**AU 29 MARS**

**DUCEPPE**  
DES ÉMOTIONS EN TEMPS RÉEL

## Ressources énergétiques

### Le Conseil du patronat exprime son appui à l'exploitation du pétrole québécois

Le Conseil du patronat a joint sa voix à un collectif de onze personnes qui a publié, le 8 janvier dernier, un manifeste pour inviter les Québécois à saisir l'opportunité que représentent les potentielles réserves de pétrole du Québec.

Outre le président du Conseil du patronat, M. Yves-Thomas Dorval, plusieurs ex-politiciens et personnalités du milieu des affaires — notamment Bernard Landry, Monique Jérôme-Forget, Joseph Facal, Éric Forest, Johanne Desrochers et Simon Prévost — ont cosigné le manifeste *Pour tirer profit collectivement de notre pétrole*. Le groupe recommande au gouvernement du Québec d'autoriser l'exploration des ressources pétrolières du Québec afin de confirmer le potentiel d'exploitation.

Que ce soit pour affronter le défi de la dette ou, encore, celui du vieillissement de la population, miser sur les richesses naturelles du Québec constitue une excellente stratégie pour y parvenir. Le pétrole pourrait permettre aux Québécois de s'enrichir collectivement. Ne pas saisir cette occasion constituerait une erreur.

#### Retombées majeures pour le Québec

L'amélioration de la balance commerciale de la province, dont le déficit est principalement dû à nos importations d'hydrocarbures, est une retombée économique majeure associée à l'exploitation du pétrole.

Bien qu'il soit trop tôt pour estimer le nombre d'emplois créés par une exploitation du pétrole québécois, nous savons fort bien que d'autres endroits dans le monde se sont fortement enrichis grâce à des projets similaires. Prenons l'exemple de la Norvège, qui a su exploiter son pétrole tout en protégeant son environnement et en poursuivant ses activités maritimes. Aujourd'hui, ce pays dispose d'un Fonds des générations de 645 milliards de dollars.

#### Ne pas rêver en couleurs

Les experts s'entendent pour dire que nous consommerons du pétrole pour encore plusieurs décennies, ce qui doit nous amener à faire des choix cohérents avec cette réalité. D'ailleurs, depuis dix ans, au Québec, la quantité de pétrole consommé a augmenté, tout comme le nombre de véhicules sur les routes et le kilométrage parcouru.

C'est pourquoi les signataires du manifeste demandent à ceux qui affirment que le pétrole est une énergie du passé de ne pas rêver en couleurs. Se priver d'une telle occasion de création de richesse serait désolant, d'autant plus que le Québec envoie, bon an mal an, entre 11 et 14 milliards de dollars à l'étranger pour ses importations de pétrole.

#### Le faire en respectant notre environnement

Le groupe de signataires insiste sur l'importance de réaliser l'exploration et l'exploitation du pétrole québécois de façon responsable, c'est-à-dire selon de hauts standards de protection de l'environnement. Mais, encore une fois, ils insistent sur l'importance de demeurer réalistes, des activités de développement qui ne présentent aucun risque pour l'environnement n'existant tout simplement pas. Il faut donc viser à réduire au minimum l'impact sur l'environnement en mettant en place un cadre d'exploitation rigoureux.

Il est sain pour une société d'engager une discussion sur un enjeu aussi fondamental que celui du démarrage de l'exploitation de la ressource pétrolière. Éviter que le débat se fasse ne profiterait à personne et représenterait une sorte de fuite en avant. Le débat doit avoir lieu. Mais il doit se faire correctement et, surtout, les Québécois auront tout avantage à ce qu'il repose sur des faits. ■

## INVITATION — Les meilleures pratiques de francisation dans les entreprises

**Le lundi 24 février 2014**, le Conseil du patronat du Québec, en collaboration avec l'Office québécois de la langue française, vous invite à un colloque sur la francisation dans les entreprises au Québec. Plusieurs experts et représentants du milieu des affaires viendront échanger des vues avec les participants sur les différentes problématiques et les meilleures pratiques en matière de francisation.

Parmi les thèmes qui seront abordés, mentionnons entre autres : l'adhésion à la francisation; les outils de francisation; la francisation des outils de travail; la francisation et la mondialisation.

**Pour en savoir plus sur l'événement, visitez le site du Conseil du patronat...**



**M<sup>me</sup> Diane De Courcy**  
Ministre responsable de  
la *Charte de la langue  
française*

## Charte des valeurs québécoises

### Le Conseil du patronat demande le retrait du projet de loi

Le 30 janvier dernier, le Conseil du patronat participait aux consultations publiques de la Commission des institutions de l'Assemblée nationale sur le projet de loi n° 60, *Charte affirmant les valeurs de laïcité et de neutralité religieuse de l'État ainsi que d'égalité entre les femmes et les hommes et encadrant les demandes d'accommodement*.

L'organisme a décidé en effet d'intervenir au nom de ses membres dans ce dossier, car il touche directement trois priorités pour les employeurs du Québec, en l'occurrence l'accès à une main-d'œuvre disponible et de qualité, une réglementation intelligente et une économie durable. Le Conseil du patronat a mené d'ailleurs, au cours des derniers mois, plusieurs consultations auprès de ses membres, entre autres une auprès d'un échantillon représentatif de 100 employeurs québécois, tant dans le secteur privé que dans les secteurs parapublic et péripublic, leur demandant de lui transmettre des commentaires spécifiques.

D'entrée de jeu, le Conseil du patronat a indiqué qu'il partageait sans compromission les valeurs fondamentales de la société québécoise que sont la laïcité, la neutralité religieuse de l'État, et l'égalité entre les hommes et les femmes.

Cependant, à la lumière des commentaires recueillis auprès de ses membres, le Conseil a recommandé aux parlementaires de retirer ce projet de loi de l'ordre du jour législatif, et ce, pour plusieurs raisons. Mentionnons d'abord qu'il ne répond pas à un besoin des employeurs. En effet, 98 % des employeurs consultés par le Conseil du patronat disent ne pas faire face à des demandes d'accommodement pour des questions religieuses, et 97 % ont des commentaires négatifs au sujet de ce projet de charte, le cadre juridique et réglementaire existant étant, pour la plupart, amplement suffisant. En outre, depuis le dépôt du projet de loi, aucune étude fournissant des données objectives probantes au regard de l'ampleur de cette problématique n'a été rendue publique. Par contre, le débat qui en résulte crée une profonde division au sein de la société québécoise.

Aussi, les employeurs interrogés craignent que le projet de loi entraîne un impact négatif sur les trois priorités énoncées précédemment, particulièrement au chapitre de l'attraction et de la rétention de travailleurs qualifiés, tant au Québec qu'à l'étranger, et à l'alourdissement du fardeau réglementaire et administratif pour les employeurs.

Si, malgré tout, le gouvernement choisissait d'aller de l'avant avec ce projet de loi, le Conseil du patronat a signifié aux parlementaires que plusieurs amendements importants devraient y être apportés, notamment en ce qui concerne les articles 5, 10, 13 et le chapitre VI. Ces dispositions devraient même être carrément retirées. L'organisme craint, en effet, qu'elles créent des

difficultés d'application et des risques potentiels pour les employeurs, particulièrement au chapitre de l'attractivité et de la gestion des ressources humaines, de même que des relations du travail et des litiges potentiels.

Le Conseil du patronat a déploré également que le projet de loi, qui souhaitait viser essentiellement les employés de l'État, touche également les employeurs du secteur privé. Plusieurs d'entre eux ont adopté des politiques de diversité en matière d'embauche et de ressources humaines, et le projet de loi, s'il venait à être adopté tel quel, irait à l'encontre de telles politiques.



Si, enfin, les parlementaires souhaitaient discuter malgré tout du port de signes religieux ostentatoires, le Conseil du patronat a indiqué qu'ils devront parvenir à une définition claire, pratique et juridiquement solide du caractère « excessif » qui sous-tend la notion d'ostentation. Par exemple, pour la plupart des individus, un vêtement qui cacherait le visage ou la majorité du corps d'une personne pourrait être jugé excessif, alors qu'un bijou ou une parure à caractère religieux ou, encore, un couvre-chef qui dissimulerait la totalité ou une partie de la chevelure pourrait ne pas être considéré comme excessif.

« Il est plutôt surprenant de constater que le gouvernement a investi des efforts et des deniers publics considérables dans la communication entourant le dépôt du projet de loi et que les parlementaires vont consacrer plus de 200 heures en commission parlementaire à en étudier les différents aspects, en l'absence de données objectives probantes. C'est particulièrement vrai dans un contexte où d'autres enjeux beaucoup mieux étayés par des faits rigoureux, tels que la situation des finances publiques, la productivité ou la nécessité d'un environnement d'affaires plus propice à l'investissement, ne font pas l'objet d'une attention aussi minutieuse », de conclure le président du Conseil du patronat, M. Yves-Thomas Dorval. ■

*Les personnes intéressées peuvent consulter [le mémoire détaillé](#) du Conseil et [la vidéo](#) de la comparaison de ses représentants lors des audiences publiques.*

## Allègement réglementaire et administratif

### Le Conseil du patronat contribue à l'élaboration d'une politique gouvernementale qui profitera aux entreprises

Le Conseil du patronat a accueilli favorablement la Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif dévoilée le 31 janvier dernier par le ministre des Finances et de l'Économie, M. Nicolas Marceau.

Selon l'organisme, il s'agit en effet d'une avancée significative pour les entreprises, qui contribuera à long terme à favoriser un environnement d'affaires plus propice à l'investissement et à la création de richesse.

« Il faut souligner l'écoute et l'ouverture manifestées par le gouvernement, tant par le Cabinet du ministre que par différents hauts fonctionnaires et dirigeants d'organismes publics. Tous ont travaillé très fort, de concert avec les représentants du milieu des affaires, pour dresser un portrait détaillé de la réglementation gouvernementale au Québec et identifier les pistes de solution pragmatiques à privilégier pour alléger et simplifier le fardeau réglementaire et administratif des entreprises. Il faut maintenant que le gouvernement fasse preuve de cohérence et mette en œuvre rapidement cette politique en l'appliquant, entre autres, aux initiatives législatives et réglementaires en cours et à venir »,



a indiqué le président du Conseil du patronat, M. Yves-Thomas Dorval.

Les orientations et les mesures contenues dans le document répondent globalement aux préoccupations maintes fois exprimées par le milieu des affaires au cours des dernières années quant à la nécessité de favoriser une réglementation plus flexible et intelligente au Québec, qui soit axée davantage sur des objectifs de résultats plutôt que sur des processus et des moyens.

Rappelons que le Conseil du patronat a participé de façon rigoureuse, active et constructive aux différentes étapes qui ont mené à l'élaboration de cette politique.

Mentionnons avant tout son engagement pendant les consultations du groupe de travail sur la simplification réglementaire et administrative, présidé par M. Michel Audet et au sein du comité de suivi, mis sur pied par le ministre Nicolas Marceau l'an dernier. Le comité est formé de dirigeants de ministères et d'organismes gouvernementaux ainsi que de représentants du milieu des affaires pour veiller à la mise en œuvre des 63 recommandations contenues dans le rapport Audet. ■

## INVITATION — Colloque sur les relations du travail

Le *Code du travail* du Québec célèbre cette année ses 50 ans. Quel était l'état des relations du travail en 1964? Quels changements observe-t-on aujourd'hui? Le *Code du travail* est-il en mesure de faire face à l'avenir? Quelles modifications devraient y être apportées? À l'occasion de cet anniversaire, **le Conseil du patronat du Québec organise, le 24 mars, un colloque** visant à :

- ◆ Effectuer un rappel historique du contexte entourant l'adoption du *Code du travail*;
- ◆ Présenter un portrait de l'état actuel du droit et des relations du travail au Québec;
- ◆ Explorer les perspectives d'avenir des relations employeurs-employés;
- ◆ Réfléchir aux modifications qui devraient être apportées au *Code du travail*.

**Pour en savoir plus sur l'événement, visitez le site du Conseil du patronat...**



## Nouvelles en bref

### Hausse du salaire minimum - Une augmentation raisonnable dans le contexte économique actuel

Le 5 février dernier, la ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, M<sup>me</sup> Agnès Maltais, a annoncé une hausse de 0,20 \$ du salaire minimum, ce qui le portera à 10,35 \$ l'heure au 1<sup>er</sup> mai 2014. Pour le Conseil du patronat, cette hausse s'avère un compromis raisonnable à la lumière de la situation économique actuelle, car elle protège le pouvoir d'achat des travailleurs à faible revenu tout en respectant la capacité de payer des employeurs.

« La hausse du salaire minimum représente un enjeu important pour certains secteurs. L'augmentation du salaire minimum prévue pour mai 2014 sera proche du niveau d'inflation, ce qui évitera de nuire à la compétitivité des entreprises à court terme. Le gouvernement doit s'assurer toutefois que les hausses qui seront annoncées dans les années à venir restent concurrentielles par rapport au salaire médian afin de maintenir un équilibre avantageux à la fois pour les employeurs et pour les travailleurs », a expliqué la vice-présidente à la recherche et économiste en chef du Conseil du patronat, M<sup>me</sup> Norma Kozhaya.



### Un nouveau programme de subvention pour soutenir la compétitivité des entreprises

Les études le démontrent : pour être plus compétitives, les entreprises québécoises doivent innover et se moderniser. Or, les nouvelles technologies et les nouveaux modes d'organisation s'implantent plus facilement lorsqu'ils sont accompagnés de formations données aux travailleurs. La Commission des partenaires du marché du travail, dont fait partie le Conseil du patronat du Québec, en est consciente et fait un pas de plus pour soutenir les entreprises québécoises en lançant un nouveau programme de subvention.

Ce dernier vise à soutenir l'amélioration de la compétitivité des entreprises et à répondre à des besoins de développement des compétences qui découlent des problèmes structurels liés à la croissance, à l'investissement dans le capital technologique et aux changements organisationnels. Les projets admissibles doivent soutenir l'implantation d'une nouvelle technologie dans les entreprises ou d'un nouveau mode d'organisation du travail en optimisant les retombées de ces investissements par la formation du personnel.

Rappelons que ce programme de subvention se rattache à l'initiative Investissement compétences, moyen par lequel la Commission contribue à la stratégie « Tous pour l'emploi, une impulsion nouvelle avec les partenaires ».

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à communiquer avec M<sup>me</sup> Rukmini Canape-Brunet, responsable des programmes de subvention, au 514.873.0800, poste 37099.

Tous pour  
l'EMPLOI

Une impulsion nouvelle avec les partenaires



Séance  
d'information  
en ligne

pour les 25-45 ans sur la  
planification financière de la retraite

[questionretraite.ca](http://questionretraite.ca)



## Nouvelles en bref

### La ministre fédérale du Travail consulte le Conseil du patronat

La ministre fédérale du Travail, M<sup>me</sup> Kellie Leitch, était de passage à Montréal le 15 janvier dernier à l'occasion d'une tournée de consultation auprès des employeurs canadiens sur différents enjeux en matière de relations du travail, de santé et de sécurité du travail et de normes du travail.

Le président du Conseil du patronat, M. Yves-Thomas Dorval, et la vice-présidente — santé et sécurité du travail du Conseil du patronat, M<sup>me</sup> Carmel Laflamme, qui représentaient l'organisme à cette occasion, ont profité de ce forum pour réitérer les préoccupations générales des entreprises québécoises au regard des impacts négatifs d'un alourdissement de leur fardeau réglementaire et administratif, en matière de travail.

Ils ont sensibilisé aussi la ministre à la position patronale relative à différents dossiers d'actualité, notamment des initiatives législatives pour modifier le *Code canadien du travail*, le harcèlement et la violence au travail, la santé et la sécurité des jeunes travailleurs, la santé psychologique au travail et la conciliation travail-famille.



### Le Conseil du patronat bien représenté lors d'un événement à l'intention des employeurs sur la santé psychologique au travail

Le 29 janvier dernier, la vice-présidente — santé et sécurité du travail du Conseil du patronat, participait, à titre de panéliste, à une table ronde dans le cadre de la sixième édition des Grandes Conférences *Les Affaires* qui portait sur la santé psychologique et le mieux-être au travail.

Lors de cette table ronde, qui se déroulait sous le thème « Pour en finir avec la stigmatisation de la maladie mentale », M<sup>me</sup> Carmel Laflamme a réitéré l'importance pour l'ensemble des acteurs impliqués, incluant les employeurs, de s'attaquer à cette question de plus en plus importante, tout en prenant soin cependant de bien identifier et départager les responsabilités de chacun, et les facteurs qui relèvent des milieux professionnel, familial et personnel.

La table ronde était animée par la présidente-directrice générale du Groupe Entreprises en santé, M<sup>me</sup> Marie-Claude Pelletier, et réunissait différents experts en la matière, entre autres M. Michel Grisé, psychologue et président de PsyGym, le Dr Vincent Paquette, neuropsychologue et psychologue à l'Institut PsychoNeuro, et M. Daniel Dufour, conseiller principal en gestion et prévention des invalidités au Mouvement Desjardins.

### Le ministre Nicolas Marceau discute de finances publiques et de développement économique avec les employeurs

Le 23 janvier dernier, le ministre des Finances et de l'Économie, M. Nicolas Marceau, participait, à titre de conférencier, à la rencontre mensuelle des associations membres du Conseil du patronat, dans le contexte des consultations prébudgétaires 2014-2015.



Photo : Genevieve Le May

M. Nicolas Marceau a participé à la rencontre mensuelle des associations d'employeurs membres du Conseil du patronat.

M. Marceau a profité de l'occasion pour discuter avec les dirigeants patronaux présents des dossiers de l'heure ayant trait à la situation des finances publiques et au développement économique du Québec.

Mentionnons, notamment, le retour à l'équilibre budgétaire, le contrôle de la croissance des dépenses publiques, la gestion de la dette, la fiscalité globale des entreprises (entre autres, au chapitre des taxes sur la masse salariale) et les pistes à privilégier pour accroître les revenus de l'État, particulièrement en matière de croissance économique et de conditions d'affaires plus propices à l'investissement et au maintien et à la création d'emplois.

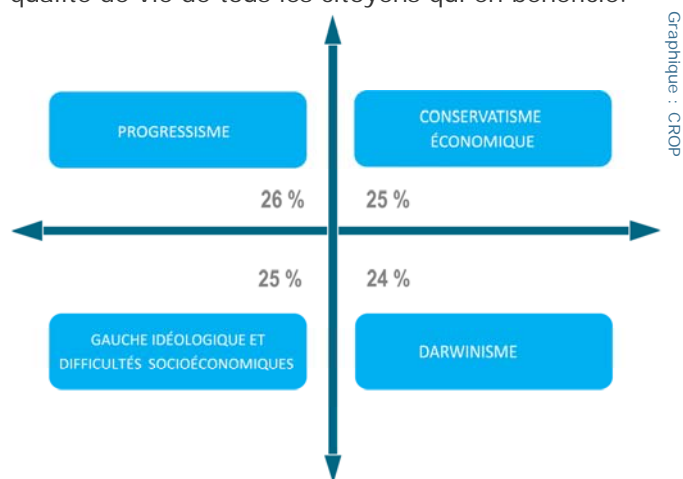
**Suivez le Conseil  
du patronat du Québec  
sur les réseaux sociaux**



## Nouvelles en bref

### Campagne de la prospérité - Louis Audet invite les chefs d'entreprise à appuyer le Conseil du patronat

À l'occasion d'une allocution, le 28 janvier dernier, devant la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, le président et chef de la direction de COGECO, M. Louis Audet, a invité les participants à soutenir le projet de Campagne de la prospérité mis en œuvre par le Conseil du patronat depuis quelques années, et qui est actuellement en phase de financement. Rappelons que cette vaste initiative de communication multiplateformes, étalée sur trois ans, vise à sensibiliser les Québécois à l'importance d'appuyer la création de richesse et la prospérité économique par les entreprises, puisque c'est la qualité de vie de tous les citoyens qui en bénéficie.



Dans son étude, CROP a réparti les attitudes des répondants en quatre groupes, selon qu'ils soient de gauche ou de droite et pro-entreprises ou anti-entreprises.

Comme l'a rappelé M. Audet dans son allocution, les défis à cet égard sont de taille. En effet, les résultats d'un sondage sur la solidarité économique au Québec réalisé par la firme CROP pour le compte de COGECO traduisent une perception relativement négative des Québécois à l'égard des créateurs du milieu des affaires. Voici quelques données révélatrices à cet égard :

- ◆ 54 % des répondants appuient l'idée que les impôts peuvent être plus élevés, surtout pour les plus riches, afin de permettre aux gouvernements de donner la couverture sociale la plus généreuse possible;
- ◆ Par ailleurs, plus de 44 % des répondants estiment que, lorsque les entreprises et les entrepreneurs créent beaucoup de richesse, très peu en rejaillit sur la société.

Les employeurs et les entreprises qui désirent en savoir davantage sur le projet de Campagne de la prospérité du Conseil du patronat et qui veulent savoir comment y contribuer peuvent communiquer avec M. Luc Couture, vice-président — développement et relations avec les membres, au 514.288.5161, poste 236, ou à [lcouture@cpq.qc.ca](mailto:lcouture@cpq.qc.ca).

### Le Conseil du patronat participe aux discussions pour un nouveau plan d'action en santé mentale

Le 28 janvier dernier, M. Dominique Malo, conseiller cadre en santé, sécurité et relations du travail au Conseil du patronat, représentait l'organisme à titre d'observateur à l'occasion du Forum national sur le Plan d'action en santé mentale 2014-2020.

Organisé par le ministère de la Santé et des Services sociaux, l'événement réunissait une centaine de partenaires concernés par les différents volets reliés à la santé psychologique — particulièrement celui de la santé psychologique au travail — afin de discuter des orientations et des pistes de solution qui se retrouveront dans le Plan d'action en santé mentale 2014-2020. Soulignons que le ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Réjean Hébert, présidait ce forum.



### Les employeurs du Québec participent à l'élaboration d'une norme ISO en SST

Le 21 janvier dernier, le directeur des affaires juridiques du Conseil du patronat, M<sup>e</sup> Guy-François Lamy, participait à Mississauga à la première rencontre du comité miroir du Conseil canadien des normes visant à définir la position de la délégation canadienne aux travaux de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) concernant l'élaboration d'une norme internationale sur les systèmes de gestion en santé et sécurité du travail (ISO/PC 283).

Pendant toute la durée des travaux, qui devraient s'échelonner sur trois ans, le Conseil du patronat demeurera actif afin de s'assurer que le projet de norme proposé, tout en reflétant les meilleures pratiques en matière de prévention en santé et sécurité du travail, respecte également les principes de réglementation intelligente et n'entraîne pas, à moyen terme, un alourdissement additionnel du fardeau réglementaire et administratif des employeurs québécois.

### Votre association ou votre entreprise n'est pas encore membre du Conseil du patronat?

Pour connaître les nombreux avantages à être membre du Conseil et pour obtenir davantage d'information sur l'adhésion, [visitez notre site web](#) ou communiquez avec M<sup>me</sup> Chantal Picard, coordonnatrice — services aux membres et aux instances, par téléphone au 514.288.5161, poste 237, ou par courriel à [cpicard@cpq.qc.ca](mailto:cpicard@cpq.qc.ca).

## Bourses Ghislain-Dufour 2014

### Le Conseil du patronat s'allie à la Fondation CRHA

À l'occasion du lancement de la cinquième édition des Bourses Ghislain-Dufour, le 3 février dernier, le Conseil du patronat a conclu un partenariat avec la Fondation CRHA de l'Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec.

Créé en 2009, le concours des Bourses Ghislain-Dufour vise à souligner l'excellence du travail d'étudiantes et d'étudiants à la maîtrise en relations industrielles au sein d'un établissement universitaire du Québec en leur remettant une bourse du nom de celui qui a joué un rôle clé au Conseil du patronat du Québec pendant 27 ans.

« Intervenant sur différentes tribunes afin de permettre aux employeurs du Québec d'avoir accès à une main-d'œuvre disponible et de qualité, le Conseil du patronat montre l'exemple, encore cette année, en encourageant la relève dans le domaine des relations industrielles au Québec, une discipline en constante évolution qui se retrouve présentement au cœur de plusieurs débats d'actualité », a déclaré M. Yves-Thomas Dorval, président du Conseil du patronat du Québec.

« La remise des Bourses Ghislain-Dufour s'inscrit bien dans la mission de la Fondation CRHA qui consiste à favoriser l'avancement de l'éducation en gestion des ressources humaines et en relations industrielles ainsi que le développement de la profession, notamment par l'attribution de bourses d'études et de prix d'excellence », a indiqué M<sup>me</sup> Chantal Bilodeau, CRIA, présidente du conseil d'administration de la Fondation CRHA.

#### Trois bourses seront remises en 2013

Trois bourses d'une valeur totale de 5 000 \$ seront remises en 2014, soit une première de 2 500 \$, une deuxième de 1 500 \$ et une troisième de 1 000 \$.

Les dossiers de candidatures seront évalués par un comité composé, entre autres, de MM. Yves-Thomas Dorval et Ghislain Dufour. Pour ce faire, le comité se basera sur différents critères, notamment la lettre de présentation, le *curriculum vitæ*, les relevés de notes, deux lettres de recommandation, les honneurs et les mérites obtenus dans le passé et le projet de mémoire.

Les personnes intéressées à participer au concours sont invitées à transmettre leur dossier de candidature au responsable des études supérieures de leur département ou de leur école au plus tard le 28 février 2014. Les directions des institutions d'enseignement offrant un programme de maîtrise en relations industrielles auront ensuite jusqu'au 14 mars (le cachet de la poste en faisant foi) pour faire parvenir à la Fondation CRHA les dossiers qu'elles auront retenus pour leur excellence (limite de deux dossiers par établissement).

Les bourses seront remises officiellement aux récipiendaires à l'occasion de l'assemblée générale du Conseil du patronat, qui aura lieu en avril prochain.

#### À propos de Ghislain Dufour, *Fellow CRIA*

Membre de l'Ordre des conseillers en ressources humaines agréés, Ghislain Dufour possède une maîtrise en relations industrielles de l'Université de Montréal. Il a travaillé à l'Hôpital Maisonneuve, comme directeur du personnel et comme directeur adjoint, ainsi qu'au Centre des dirigeants d'entreprise, comme conseiller spécial. Figure marquante du milieu des affaires québécois, il a été successivement vice-président exécutif, président et président du conseil d'administration du Conseil du patronat du Québec de 1969 à 1997. Il a ensuite été conseiller principal aux affaires publiques et au développement des affaires au Cabinet de relations publiques National jusqu'en 2013, avant de prendre une retraite bien méritée. ■

#### InfoCPQ

Le bulletin mensuel d'information à l'intention des membres du Conseil du patronat du Québec

#### Éditeur

Louis-Paul Lazure

#### Coordination et rédaction

Patrick Lemieux

#### Collaboration à la rédaction

Norma Kozhaya, M<sup>e</sup> Guy-François Lamy, Louis-Paul Lazure et Jacques Leblanc

#### Mise en page

Gilles Guénette

#### Diffusion auprès des membres

Patrick Lemieux et Cynthia Janssens

#### Révision linguistique

Lucie Bélanger

#### Le Conseil du patronat du Québec

1010, rue Sherbrooke Ouest  
Bureau 510

Montréal (Québec) H3A 2R7

Tél. : 514.288.5161

1.877.288.5161

Télé. : 514.288.5165

[plemieux@cpq.qc.ca](mailto:plemieux@cpq.qc.ca)

[www.cpq.qc.ca](http://www.cpq.qc.ca)